

Vers la légitime réponse

Pour une solution civique non-violente aux excès de l'affichage publicitaire

à ceux qui nous jugeront

(1) **Fermer les yeux. Rêver un paysage.** Une ville, un village, un arbre, une fontaine, une plage... Quelque chose d'enchanteur. Quelque chose de beau. La beauté faite paysage !

(2) Rouvrir les yeux. Sortir. Regarder. Béton, plastique, ferraille industrielle, marée de tôle automobile, devantures criardes... La laideur faite paysage ! Et tout cela sous une lèpre d'enseignes et d'affiches.

(3) L'affichage ! Toute la France n'est pas touchée. Dans le quadrillage de l'espace public, demeurent des oasis d'harmonie, de douceur, de nature vierge ou quasi vierge. Qui en profite ? Combien échappent à la pollution publicitaire ? La France est championne d'Europe en ce domaine, et cela se voit !

(4) D'une activité en soi innocente — l'information du public sur les produits et services —, on a fait une agression publicitaire majeure : celle qui nous laisse le moins de chances d'y échapper. Un matraquage régulièrement dénoncé, notamment par un philosophe de l'Académie française : « **Il aura fallu que le public lui-même se soumette et ne fomente jamais de réunion ni ne forme de foule en proie à une ire prophétique pour détruire et brûler ces panneaux honteux et leurs auteurs au milieu** » (Michel Serres, *Le Monde de l'Éducation, septembre 1997*).

(5) Colère ou pas, le public encaisse en silence. Tantôt frustré par ce déballage, impudique et violent, de bonheur, de richesse et de santé. Tantôt flatté par la visite de tous ces demi-dieux. Tantôt fasciné par cette débauche d'appas pour le séduire. Tantôt indifférent — l'usure aidant, on finit par croquer le champignon dont rien ne permet de soupçonner qu'il est vénéneux. Le poison, ici, est idéologique. Les affiches publicitaires, ces produits aseptisés tout droit sortis des officines de propagande, sont conçues, non seulement pour vendre, mais pour conditionner le citoyen à consommer au-delà de ses besoins. Et la manipulation mentale est à ce point répétée dans le paysage que l'on peut parler d'une guerre psychologique.

(6) Fermer les yeux à nouveau. Ce paysage de rêve de tout à l'heure comportait-il ne serait-ce qu'une seule affiche ? Pas une œuvre, non, mais l'une de ces sangsues dont un seul spécimen suffit à vider de son âme le lieu le plus chargé de sève ? Vous hésitez ? Votre imagination se brouille ? Essayons autre chose. Refaites mentalement le trajet de votre domicile à votre lieu de travail, si familier qu'il vous semble ne plus voir les cent, les mille panneaux qui vous harcèlent chaque jour. Vous avez cette fois avec vous une baguette magique, et personne ne le sait. Que faites-vous ? Ajoutez-vous des affiches ?... En enlevez-vous ?... Laissez-vous les choses en l'état ?

(7) Peut-être vous est-il arrivé de tomber sur une réclame qui vous a fait l'effet d'un « **coup de poing atroce** » (Michel Serres). Cette image « insupportable » à vos yeux, peut-être auriez-vous aimé la barbouiller, l'arracher, la faire taire. Mais vous avez eu peur. Nous avons tous peur. Peur d'être puni. Peur de paraître anormal. Peur de troubler l'ordre public. Peur de porter atteinte à l'économie. Peur de commettre un sacrilège. Autant de peurs qui font le jeu des totalitarismes. Par l'autocensure de chacun à chaque instant, se perpétue et se propage la « pubtréfaction » du paysage.

(8) Alors ? « Brûler ces panneaux honteux et leurs auteurs au milieu » ? Leurs auteurs, sûrement pas. Les publicitaires ne sont pas plus coupables que le gouvernement, ni que vous et moi. Ils font leur travail. N'ont-ils pas droit, eux aussi, à des vacances dans des contrées lointaines... exemptes de pollution publicitaire ? Quant au pouvoir, pourquoi s'attaquerait-il au mal, quand vous et moi nous résignons.

(9) Ne s'en prendre qu'à soi, donc. Mais que faire ? On est bien venu à bout de terribles maladies, de la peine de mort, de monstres historiques (ces empires prévus pour durer mille ans, ces murs inébranlables...), et on laisserait s'éterniser ce racolage ? C'est là qu'intervient le pouvoir du citoyen. Lui, qui trop souvent se croit la cinquième roue du carrosse, n'est, au contraire, rien de moins que le troisième pied du trépied ! Celui dont les deux autres — le pouvoir, à l'inertie suspecte, et les publicitaires, jaloux de leur gagne-pain — ont absolument besoin : que l'un des trois pieds vienne à manquer, et le trépied s'écroule.

(10) Rien à espérer du côté des publicitaires, non plus que des propriétaires, tentés de prostituer leur bout de gazon ou un de leurs quatre murs s'ils ont la chance de donner sur une voie passante. Rien à espérer du côté politique et institutionnel, où l'on juge qu'il y a plus urgent : de cette démission à tous les niveaux, les preuves abondent. **Le paysage est sacrifié, et avec lui son principal usager, le citoyen.** Alors que, dans la presse, existe un droit de réponse, des millions de personnes (entre autres, les femmes) peuvent se sentir insultées par une campagne d'affichage sans autre recours que de refouler leur souffrance.

(11) « Brûler ces panneaux honteux » ? Peut-être l'heure est-elle venue de briser un tabou : les affiches ne sont pas des objets sacrés. Ces dérisoires bouts de papier sont d'autant plus scandaleux que quelques chiquenaudes suffiraient à en venir à bout.

(12) Toucher aux affiches ? Il est vrai que, contrairement à l'amiante, aux phosphates, au monoxyde de carbone et autres causes de pollution invisibles, ces nuisances-là sont à portée de la main... Mais y toucher, les barbouiller par exemple, ne pourrait se faire sans cultiver en soi un certain état d'esprit ressortissant plus à la dignité qu'au respect de la loi : « **Je suis le public. Je suis chez moi sur la voie publique. Tout message qui m'y est adressé m'appartient autant qu'à celui qui me l'adresse.** » Cette réappropriation des affiches par le citoyen auquel elles sont destinées devrait donner lieu à des opérations de nettoyage — sabotage, diront certains. Mais sabotage symbolique, commis au grand jour, en groupe, sans violence, avec sang-froid et dans un esprit de désobéissance civile, les autorités étant prévenues.

(13) **Qu'est-ce que la légitime réponse ? C'est le droit du citoyen de répondre aux affiches qui s'adressent à lui, quand toute voie institutionnelle semble barrée. Ne sera certes pas résolu le problème général de la laideur, mais du moins le regard aura-t-il à nouveau tout loisir, en ville comme à la campagne, de vagabonder en liberté.**

Yvan Gradis (début juillet 2000)